



► **Compte rendu des travaux**

9C

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date: 12 janvier 2022

Séance plénière

Résultats des débats du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail

Table des matières

	Page
Présentation et discussion des résultats des débats du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail	3
Résolution concernant les inégalités et le monde du travail: adoption.....	20

Samedi 11 décembre 2021, 12 h 45

Président: M. Zniber

Présentation et discussion des résultats des débats du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail

Le Président

(original anglais)

Nous en venons à présent aux débats du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail ainsi qu'à la résolution proposée, qui contient les conclusions du groupe et dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux, n° 9A(Rev.1)*. Le résumé des débats du groupe de travail fait l'objet du *Compte rendu des travaux, n° 9B*.

J'ai le plaisir de rappeler que le bureau du groupe de travail est composé comme suit: M^{me} Karvar, présidente; M^{me} Rudelli, vice-présidente employeuse, remplacée par M. Matthey; et M. Dimitrov, vice-président travailleur; le rapporteur est M. Jordan.

Je donne maintenant la parole à M. Jordan afin qu'il nous présente les travaux du groupe de travail. Les membres du bureau prendront ensuite chacun la parole.

M. Jordan

Rapporteur du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail

(original anglais)

C'est avec une grande fierté que je vous rends compte des activités du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail. C'est la toute première fois de son histoire que la Conférence internationale du Travail consacre une discussion générale aux inégalités, une question très actuelle mais aussi très litigieuse. En tant que représentant d'un petit État insulaire en développement qui a lui-même fait l'expérience de l'inégalité entre les nations, je suis heureux d'avoir été nommé rapporteur de ce groupe de travail et d'annoncer à tous les éminents délégués que nous sommes parvenus à un texte juste et équilibré.

Nous savions que les discussions seraient difficiles, la question étant complexe et comportant de multiples dimensions. La forme virtuelle de nos débats n'a certainement pas facilité les choses, mais le groupe de travail s'est montré à la hauteur des attentes.

S'il existe un consensus sur le fait que les inégalités nationales de revenus se sont creusées dans la majorité des pays, que les inégalités mondiales de richesse demeurent importantes et que la part du travail dans le revenu baisse depuis longtemps au niveau mondial, les avis divergent en revanche sur les causes de ces inégalités, ainsi que sur les moyens d'y remédier. Le groupe de travail s'est accordé à reconnaître que le monde du travail jouait un rôle essentiel dans la réduction des inégalités et dans la promotion de la mobilité sociale intergénérationnelle, le travail étant la principale – sinon la seule – source de subsistance de la plupart des personnes dans le monde. Il s'est également accordé à reconnaître que le manque d'emplois n'était pas le seul problème, mais que la qualité des emplois entrainait aussi en ligne de compte. Suivant les orientations du Conseil d'administration,

le groupe de travail a axé son examen sur les inégalités et le monde du travail au sein des pays et d'un pays à l'autre.

Je suis convaincu que les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail et les conclusions adoptées sont à la hauteur des attentes élevées des mandants de l'OIT et qu'elles font honneur à notre prestigieuse et éminente institution. La question constitue une grande priorité pour nos gouvernements et son examen intervient à un stade important des discussions menées à l'échelle mondiale sur les inégalités et les moyens d'y remédier, notamment dans le contexte actuel de cette pandémie dévastatrice, qui a encore aggravé les inégalités existantes.

Le groupe de travail a tenu ses délibérations en sept séances, sur la base des conclusions formulées dans le rapport IV(Rev.) intitulé *Les inégalités et le monde du travail*, qui était présenté à cette 109^e session de la Conférence. Les deux premières séances ont été consacrées au débat général sur les trois points proposés pour la discussion, tels qu'adoptés par le groupe de travail. Les gouvernements, ainsi que les groupes des employeurs et des travailleurs, ont examiné la manière dont les inégalités avaient évolué au sein des pays, et d'un pays à l'autre, au cours des vingt dernières années ainsi que leurs principaux facteurs et les mesures susceptibles d'être prises par les mandants et le Bureau. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier infiniment les participants, et en particulier les groupes régionaux, de leurs interventions très enrichissantes.

Du lundi au vendredi de la deuxième semaine, le groupe de rédaction s'est réuni afin d'élaborer un projet de conclusions en vue de la discussion générale de notre groupe de travail. Le groupe de rédaction était composé de huit membres pour chacun des groupes des employeurs et des travailleurs et de sept membres du groupe gouvernemental. Les gouvernements représentés étaient la Namibie, le Pakistan, les Philippines, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la Slovénie et la Suède. Les débats ont été suivis par neuf observateurs du groupe gouvernemental, quatre du groupe des employeurs et trois du groupe des travailleurs.

Le groupe de rédaction a travaillé sur la base d'un texte provisoire établi par le Bureau. Ses discussions ont été animées et parfois difficiles, certains points ayant mis au jour de profonds clivages. Elles ont néanmoins été conduites dans un esprit constructif, les délégués ayant démontré qu'ils étaient déterminés et attachés à parvenir à un résultat significatif. Le groupe de rédaction a réussi à s'accorder sur le projet de conclusions, exception faite de certains points placés entre crochets qui portaient sur des questions demandant davantage de discussions ou non examinées faute de temps.

Le samedi 4 décembre, 169 amendements au texte ont été soumis.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni cette semaine de lundi à vendredi afin d'examiner les amendements reçus et de modifier le projet de conclusions en conséquence. Je remercie tout spécialement les membres gouvernementaux de notre groupe de travail, dont l'engagement et la détermination n'ont jamais faibli, même lorsque le débat était particulièrement houleux – je les remercie vraiment de tout cœur d'avoir su bâtir les ponts qui nous ont menés au consensus. Il s'agit là d'un témoignage de la sagesse de notre institution. Je ne doute pas que les conclusions du groupe de travail constitueront un document de référence important pour cette Organisation, ainsi que pour ses mandants tripartites, pendant de nombreuses années.

Si vous le voulez bien, je vais maintenant vous présenter oralement le rapport du groupe de travail. Celui-ci donne au lecteur un aperçu des facteurs d'inégalité et des tendances

observées dans ce domaine au sein des pays, et d'un pays à l'autre. Il décrit également les mesures à prendre pour prévenir ces inégalités et y remédier. Il fait la synthèse de nos interventions, de nos discussions et de l'examen animé des amendements, ainsi que des conclusions équilibrées finalement issues de nos échanges. Je rappelle aux délégués de notre groupe de travail que le rapport sera disponible à compter du 14 décembre et qu'ils pourront soumettre des corrections à leurs propres interventions jusqu'au vendredi 14 janvier 2022.

Je tiens à remercier sincèrement notre présidente d'avoir favorisé un climat constructif et cordial tout au long des séances du groupe de travail et du groupe de rédaction. La présidente a fait preuve d'un calme remarquable lors de certains débats orageux, ainsi que d'une capacité impressionnante de diriger nos débats avec passion tout en gardant son cap. Elle nous a guidés vers un consensus – tant lors des séances qu'en dehors – et est toujours restée disponible pour s'entretenir en coulisses avec les différents groupes. Elle nous a maintes fois rappelé l'immense responsabilité qui était la nôtre, à savoir celle d'examiner une question qui revêt une importance croissante sur le plan mondial et occupe une place centrale dans de nombreux débats internationaux.

Il me faut enfin souligner le rôle qu'ont joué les vice-présidents respectifs des groupes des employeurs et des travailleurs. C'est grâce à leur collaboration, et parce qu'ils étaient disposés à faire des compromis pour trouver un terrain d'entente, que notre groupe de travail est finalement parvenu à mener à bien ses travaux.

Je suis convaincu que ces conclusions constitueront un instrument très important qui guidera le Conseil d'administration et le Bureau – ainsi que chacun d'entre nous – dans la lutte à mener ces prochaines années contre les inégalités dans notre monde du travail en pleine mutation.

En conclusion, je vous sou mets le rapport, la résolution et les conclusions pour adoption.

M. Matthey

**Employeur (Suisse), s'exprimant au nom de la vice-présidente employeuse
du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités
et le monde du travail
(original anglais)**

Les inégalités sont un thème d'une grande importance. L'OIT lutte depuis des dizaines d'années contre les différentes formes d'insécurité dans le monde du travail. Nous avons assisté à diverses évolutions et tendances en matière d'inégalités et, comme chacun sait, à de grandes réussites et réalisations, dont les présentes conclusions ne témoignent cependant pas assez clairement. L'extrême pauvreté a considérablement diminué au cours des dernières décennies. Les inégalités mondiales sur le plan de la richesse nette n'ont cessé de se réduire depuis 2000, de même que les inégalités de revenus. Il s'agit là d'évolutions majeures qui sont, en grande partie, dues au commerce mondial. Comme n'a pas laissé de le répéter M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala depuis sa nomination en tant que Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce, le commerce mondial joue un rôle déterminant dans le développement durable, la création d'emplois et la croissance économique.

Cette discussion générale et le document final auquel elle a abouti sont précieux en ce qu'ils permettent d'avoir une vue d'ensemble plus nette et de mieux cibler l'action de l'OIT contre les inégalités. Le groupe des employeurs se félicite que des conclusions communes aient pu être adoptées. Ces conclusions mettent à juste titre l'accent sur les points suivants: la création d'emplois est fondamentale pour réduire les inégalités; la lutte contre les inégalités

nécessite un environnement propice aux entreprises durables qui stimule la productivité et réduise les écarts de productivité entre les entreprises; il est essentiel d'investir dans les entreprises durables, la main-d'œuvre, la recherche et le développement, le progrès technologique, l'innovation et l'économie réelle; l'accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie est une condition préalable pour garantir l'égalité des chances dans l'emploi, faciliter des transitions réussies sur le marché du travail et contribuer à assurer l'égalité de genre et l'inclusion sociale, d'où la nécessité d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, de la formation et du développement des compétences; la formalisation de l'économie est une des conditions à remplir pour réduire la pauvreté et les inégalités, faire progresser le travail décent et accroître la productivité et la durabilité des entreprises; et, enfin, il est nécessaire de promouvoir un niveau élevé et constant de commerce international.

Dans les conclusions, le Bureau est appelé expressément à intensifier son action concernant le travail décent et la productivité, à promouvoir l'égalité des chances, l'emploi des jeunes et un environnement propice aux entreprises durables. Il est également prié de nouer un dialogue avec les institutions financières internationales et d'autres organisations compétentes aux fins d'un soutien d'urgence à l'emploi, de la continuité des activités ainsi que de la protection des travailleurs et de la protection sociale, en apportant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et à celles les plus durement touchées par la pandémie.

Ces négociations n'ont pas été faciles, en partie parce que la notion d'inégalité comporte de multiples facettes et est souvent utilisée dans des contextes très divers. Permettez-moi de souligner ici trois points.

Premièrement, bien que le groupe des employeurs ne se soit pas opposé à la mention des «formes de travail incertaines» dans le document final de cette discussion générale, je dois indiquer très clairement que notre position à ce sujet n'a pas changé. Nous maintenons que cette notion n'est ni valable ni utile. Elle n'est pas définie et a généralement une connotation péjorative.

Deuxièmement, de nombreux collègues de notre groupe sont vivement préoccupés par le fait qu'une fois encore la Conférence internationale du Travail n'ait pas été en mesure de reconnaître les droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI), ni leur vulnérabilité particulière, du fait des inégalités. Il est particulièrement alarmant qu'hier, alors qu'était célébrée la Journée des droits de l'homme, nous ayons entendu des arguments remettant en cause les droits de ces personnes. La Déclaration universelle des droits de l'homme met l'accent sur la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et sur leurs droits égaux et inaliénables. Le groupe des employeurs ne tolérera pas que ce principe fondamental soit contesté ou attaqué.

Troisièmement, il y a seulement deux ans de cela, lors de la dernière session de la Conférence internationale du Travail, nous avons adopté la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Cette déclaration visait à faire en sorte que l'Organisation soit en phase avec le XXI^e siècle et qu'elle conserve sa pertinence face à l'évolution rapide du monde du travail. Le groupe des employeurs a été profondément déçu qu'il soit fait si peu cas de ce document important deux années à peine après son adoption, et d'avoir dû se battre pour qu'il en soit dûment tenu compte. Le groupe des employeurs continuera de promouvoir la déclaration, qui constitue le cadre de référence idoine pour guider l'Organisation tout au long de ce centenaire.

Ces précisions faites, le groupe des employeurs souhaite remercier le Bureau pour le travail remarquable qu'il a accompli, la présidente du groupe de travail pour ses efforts inlassables à la recherche d'un consensus, ainsi que le vice-président travailleur et tous les délégués pour la

force de leur engagement la semaine dernière. Le groupe des employeurs continuera d'œuvrer résolument au sein de l'Organisation pour lutter contre toutes les formes d'inégalité.

M. Dimitrov

Vice-président travailleur du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail (original anglais)

J'aimerais tout d'abord remercier M. Colin Jordan, rapporteur du groupe de travail; M. Moussa Oumarou, représentant du Secrétaire général pour cette discussion; M^{me} Manuela Tomei, représentante adjointe du Secrétaire général; M^{me} Rasha Tabbara, coordonnatrice du groupe de travail; ainsi que tous les membres du personnel du BIT qui ont travaillé dur, jour et nuit.

Je souhaite bien sûr saluer M^{me} Anousheh Karvar, présidente du groupe de travail, pour le travail remarquable qu'elle a accompli pendant les débats. Nous reconnaissons tous la capacité dont elle a fait preuve pour forger le consensus et conduire nos travaux de manière à nous amener au terme de cet exercice très difficile.

J'aimerais aussi remercier mes homologues du groupe des employeurs, M^{me} Delphine Rudelli et M. Blaise Matthey; nos collègues de l'Organisation internationale des employeurs (OIE); l'ensemble des délégués gouvernementaux ainsi que les porte-parole des différents groupes régionaux; le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV); et les membres travailleurs du groupe de travail et du groupe de rédaction, qui nous ont apporté leur soutien de par le monde et ont suivi la discussion à distance dans de nombreux fuseaux horaires.

Alors que nous examinons les conclusions du groupe de travail, le World Inequality Lab a publié de nouvelles données. La fracture mondiale n'a jamais été aussi marquée depuis l'apogée de la période impérialiste, selon les chercheurs. Le revenu moyen des 10 pour cent les plus riches est 38 fois supérieur à celui des 50 pour cent les plus pauvres. Le revenu national moyen nous en apprend peu sur les inégalités et occulte la réalité des revenus faibles. La concentration des richesses est exceptionnelle, plus encore que la concentration des revenus. Les écarts de rémunération entre hommes et femmes restent importants, et la lenteur à laquelle a progressé la part de revenu des femmes est inacceptable. Cela est choquant et confirme ce que nous pensions: nous traversons une crise mondiale des inégalités.

Les conclusions reconnaissent que l'actuelle crise des inégalités compromet la réalisation des objectifs mêmes de la Déclaration de Philadelphie. Le contrat social suppose que les travailleurs puissent vivre de leur travail et que la valeur ajoutée qu'ils produisent et la valeur sociale du travail se traduisent par des salaires qui leur permettent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les niveaux alarmants de pauvreté au travail et le nombre dramatique de personnes qui sont engagées dans des formes de travail incertaines, sont dépourvues de protection et n'ont pas assez d'argent pour joindre les deux bouts montrent que le contrat social est rompu. Nous avons l'obligation solennelle et morale d'élaborer un nouveau contrat social fondé sur la justice sociale et environnementale et facteur de paix sociale pour les acteurs du monde du travail d'aujourd'hui et de demain.

L'OIT doit contribuer à lutter contre les inégalités qui apparaissent dans le monde du travail et s'y aggravent. Pour les travailleurs confrontés à la discrimination, quel qu'en soit le motif, cette discussion est essentielle. Nous attendons de l'OIT qu'elle s'emploie activement à lutter contre toutes les formes d'inégalités horizontales et verticales, en tenant compte du fait que les unes et les autres interagissent. Nous espérons en outre qu'à l'avenir la Conférence

internationale du Travail reconnaîtra les personnes prises pour cible en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre et les protégera contre la discrimination. Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus constituent une base solide et d'ampleur sur laquelle l'OIT et le Bureau pourront s'appuyer pour mener une action décisive afin de réduire les inégalités. Nous attendons avec intérêt que les efforts urgents qui s'imposent soient déployés.

Nous avons accompli des progrès considérables sur certaines questions traitées dans les conclusions, y compris sur le rôle des politiques macroéconomiques, la baisse mondiale de la part du travail dans le revenu et la nécessité de prendre des mesures jusqu'à présent négligées, par exemple l'adoption de politiques industrielles durables. Le texte confirme la pertinence et l'actualité de la Déclaration de Philadelphie et des objectifs qu'elle fixe concernant le plein emploi, des salaires minima vitaux et la coopération de l'OIT au plan multilatéral. Il souligne qu'il importe que la politique de l'emploi formulée et appliquée conformément à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et à la recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984, soit tournée vers l'avenir et tienne compte des considérations de genre. Le groupe des travailleurs attend avec intérêt de prendre part à ces processus au niveau national et aux discussions internationales sur l'emploi et les économies inclusives.

Le plein emploi doit reprendre une place centrale dans l'élaboration des politiques. Nous nous sommes égarés, cet objectif et le travail décent ont été mis de côté au profit de l'austérité et de la déréglementation, ce qui a eu de graves répercussions pour les travailleurs et le monde. Aujourd'hui, nous devons ouvrir une nouvelle voie vers une transformation durable qui s'accompagne d'un transfert de technologie équitable au service d'une transition juste, de la création d'emplois et de la formalisation.

Tout au long de la discussion, nous avons expliqué le rôle essentiel joué par la négociation collective pour réduire les inégalités et partager équitablement les fruits du progrès, y compris en remédiant au découplage de la productivité et des salaires. Les conclusions tiennent compte de cette réalité. La négociation collective – en particulier lorsqu'elle est centralisée et sectorielle – s'est révélée être l'outil le plus efficace pour réduire les inégalités salariales et reste l'une des grandes priorités du groupe des travailleurs. Qui plus est, les conclusions reconnaissent que la valeur ajoutée créée le long des chaînes d'approvisionnement – laquelle se traduit par des gains et reste généralement concentrée au niveau le plus élevé de la chaîne, au siège d'une entreprise multinationale – devrait être répartie par des salaires équitables au moyen de la négociation collective menée à l'échelon transnational et de manière coordonnée dans toute la chaîne. Les conclusions conduiront le Bureau à examiner la baisse de la part du travail dans le revenu et la négociation collective et les inégalités, en particulier dans la première édition du rapport phare qui paraîtra prochainement.

Sur des sujets tels que les travailleurs domestiques, la violence et le harcèlement et de très nombreux autres, cette discussion et la deuxième discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) nous ont permis d'établir une base solide pour parvenir rapidement à une protection sociale universelle.

Pour ce qui est des aspects internationaux, le groupe des travailleurs souligne le fait que les conclusions traitent du commerce et du développement ainsi que des institutions financières internationales. Le mandat de l'OIT l'amène à évaluer les politiques financières, économiques et commerciales et les politiques connexes à la lumière des objectifs dont nous sommes convenus. Le groupe des travailleurs espère que cela contribuera à fonder un nouveau multilatéralisme au service du développement durable, du plein emploi, du travail

décent et de la prospérité partagée. Bâtir un nouveau multilatéralisme pour un monde meilleur – telle était l'intention de l'OIT à Philadelphie et celle des gouvernements à la Conférence de Bretton Woods. Il nous faut renouer avec cet état d'esprit.

Les conclusions témoignent de l'importance de disposer d'une marge budgétaire pour lutter contre les inégalités par des mécanismes de redistribution tels que la fiscalité, la protection sociale et des services publics de qualité. Elles prennent dûment en considération la nécessité de s'attaquer aux questions de la viabilité de la dette, des flux financiers illicites et du rôle du patrimoine des entreprises et de l'imposition du secteur financier. Les disparités dans les plans de relance budgétaire, qui ont pesé sur la capacité de nombreux pays à faire face aux immenses pertes d'emplois et de revenus subies pendant la pandémie, risquent fort de creuser davantage encore les inégalités.

Malgré la situation dramatique à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, nous devons nous rappeler que, avant même la pandémie de COVID-19, nous avons déjà estimé que cette discussion s'imposait. Les inégalités compromettent et entravent la justice sociale depuis trop longtemps. Ces conclusions devraient en conséquence guider l'OIT et ses mandats sur le long terme.

Nous attendons avec intérêt la tenue des réunions prévues concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales et le travail sur les plateformes numériques. Les conclusions livrent d'importants enseignements sur la manière dont les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'intégration sont liées à la situation actuelle en matière d'inégalités, qu'il s'agisse des conséquences négatives des échecs essuyés ou des perspectives d'améliorations.

Un large consensus s'est dégagé au sein du groupe de travail concernant l'importance de fixer les salaires minima conformément à la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, et d'accélérer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle conformément à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. Concernant les travailleurs de l'économie informelle qui n'ont d'autre choix que d'accepter des formes de travail incertaines – en particulier ceux qui exercent une activité via les plateformes numériques – le périmètre de la relation de travail devrait être élargi et dûment respecté. La protection de la main-d'œuvre et la protection sociale devraient être étendues à tous.

Les inégalités sont le résultat de choix politiques. Nous devons faire le choix politique de les combattre.

M^{me} Karvar

Présidente du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail

Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, je voudrais à mon tour prendre la parole en qualité de présidente du groupe de travail sur les inégalités pour vous exposer les trois leçons que je retire de ces dix-huit jours de débats intenses qui ont donné lieu aux conclusions que nous soumettons ce jour à l'approbation de la Conférence internationale du Travail.

Comme chacun le sait, nous avons vécu des discussions longues, denses, contradictoires, parfois chahutées, qui portaient principalement sur les deux premières parties du texte devant vous. Le groupe de travail et son groupe de rédaction ont ainsi pris le temps d'exposer leurs différences avec passion et détermination, sans néanmoins jamais perdre de vue l'accord final

indispensable à l'action sur la description des inégalités dans le monde du travail dans toute sa complexité, et sur les causes profondes des inégalités qu'il s'agit de combattre.

Si cette négociation était longue et difficile, elle était pour autant plus que nécessaire, car c'est à lumière de ce diagnostic partagé sur le phénomène et ses facteurs contributifs que vous pouvez aujourd'hui apprécier la pertinence et la robustesse des propositions avancées pour les atténuer. Avec ce socle commun, longuement discuté et chèrement acquis, je pense particulièrement à la frustration de chacun, inhérente à toute recherche de compromis. Avec ce socle commun, donc, nous pouvons fonder l'espoir tout à fait raisonnable que les conclusions de ce groupe de travail ne rejoignent pas la collection de produits sortis de l'usine à palabres dont les grandes organisations ont le secret. Première leçon.

C'est sans doute le thème transversal et surplombant que sont les inégalités au travail qui le voulait, nos discussions ont rouvert le débat sur pratiquement tous les sujets de controverse qui ont traversé l'OIT ces derniers temps. Ni les textes fondateurs ni les instruments normatifs, ni les déclarations et autres textes adoptés il y a quelques semaines ou moins, n'y ont fait rempart. Ces controverses, nous les avons rouvertes, amplement rediscutées pour ensuite les refermer, parfois dans de nouveaux termes et configurations. Faut-il s'en offusquer? Non. Faut-il blâmer les parties qui les mettaient en cause pour leur inconsistance? Certainement pas. Il faudrait, me semble-t-il, convenir collectivement que certains compromis sont par essence instables et provisoires, et admettre qu'ils fassent l'objet d'examen périodiques pour tenir compte de la nature changeante des rapports de force dans le monde du travail et de la tectonique des plaques géopolitique qui travaille l'équilibre des pouvoirs sur la planète et dont l'OIT ne peut se tenir à l'écart. C'est ici la deuxième leçon que je retire de nos discussions et que je soumets à votre appréciation.

Au cours de ces dix-huit derniers jours, j'ai pu observer la détermination des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements à négocier, pied à pied, les propositions d'action de la partie III des conclusions, et ce à la lumière de l'urgence que requiert le traitement des inégalités dans le monde du travail, en général, et à la lumière de la crise pandémique que nous traversons. Malgré les frustrations inhérentes à la recherche de compromis qu'ils ont chacun ressenties, parfois amèrement, et moi avec eux, ils ont œuvré sans faillir jusqu'au bout à produire un programme d'action de qualité. Mais, vous le savez tous comme moi, avec ce texte dont le groupe de travail peut être fier, rien n'est encore fait, tout reste donc à faire. Car, que vaut un programme d'action solide et pertinent si les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans les parties du monde qui en ont le plus besoin ne disposent pas de ressources techniques et financières pour le prendre à bras le corps? Si le Bureau ne dispose pas d'une marge de manœuvre en adéquation avec les tâches prioritaires que ces conclusions lui assignent? Si les États Membres de l'OIT, quels qu'ils soient, ne se conforment pas à leurs obligations de rendre compte de leur mise en œuvre? Commençons déjà par des choses simples. Je voudrais ici illustrer mon propos avec l'exemple du questionnaire que nous avons tous reçu concernant la convention n° 111 sur les discriminations et qui devra donner lieu à l'étude d'ensemble préparée par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations en décembre 2022 et discutée par les organes de gouvernance de l'OIT en 2023. Ne pourrions-nous pas, en investissant pleinement ce questionnaire, enrichir nos discussions principielles tout à fait légitimes sur les critères de discrimination et les groupes les plus vulnérables par nos pratiques et leur résultat dans ce domaine? Voici ici la troisième leçon que je voudrais retirer de nos discussions.

Au terme de ces négociations passionnantes et passionnées que j'ai eu l'honneur de présider, permettez-moi de remercier chacun des membres du groupe de travail sur les

inégalités et de son groupe de rédaction, ce noyau dur confronté à une tâche a priori impossible et qui s'en est acquitté avec beaucoup de brio, sans oublier les membres du Bureau pour leur dévouement, leur professionnalisme et leur bonne humeur, ce qui n'a rien gâché à mon plaisir.

C'est à eux que je m'adresse maintenant tout particulièrement. Je voudrais leur dire sur une note personnelle que, comme chacun d'eux, j'ai pu à un moment douter de l'issue de nos travaux. Combien de fois en effet ai-je entendu un groupe ou un autre poser des lignes rouges ou encore réclamer un vote comme une arme de dernier recours pour mettre fin à une controverse? Je les ai toujours crus. Je les ai toujours pris au sérieux au plus haut point. Mais, je n'ai jamais vraiment cru, mea culpa, celles et ceux qui, dans le feu des débats ou dans la tourmente des disputes, ont évoqué en toute sincérité la possibilité de quitter l'enceinte de la négociation.

Nous avons surmonté les lignes rouges une à une, nous n'avons pas eu besoin de recourir au vote en fin de compte. Nous sommes restés unis dans le respect de nos différences tout le long. Nous le resterons, unis et différents, tout simplement parce que c'est sur nous que le monde du travail fonde son espoir de jours meilleurs.

Le Président (original anglais)

Je déclare à présent ouverte la discussion sur les résultats des travaux du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail.

M. Bello III **Ministre du Travail et de l'Emploi (Philippines), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique et du groupe de l'Asie et du Pacifique** (original anglais)

La 109^e session de la Conférence internationale du Travail fera date par la discussion qu'elle a décidé d'avoir sur le fossé énorme qui sépare les riches des pauvres – dans les pays et d'un pays à l'autre –, et le monde développé du monde en développement. Pendant plus de deux semaines, le Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail s'est réuni presque quotidiennement, prolongeant même les séances parfois. Les parties ont exprimé des opinions diverses et même divergentes, défendant leurs intérêts avec force. Nous devons toutefois remercier la présidente du groupe de travail, M^{me} Anousheh Karvar, pour avoir habilement dirigé les débats, ainsi que les membres du groupe pour leur travail intense et assidu, mais aussi pour leur excellente disposition à faire des compromis pour tenir compte des intérêts des autres. Il ne fait aucun doute que cet état d'esprit constructif était dû par une vision commune du monde du travail, selon laquelle les bénéfices du développement devraient être équitablement partagés au sein de chaque pays et entre les pays.

La pandémie a réduit à néant les avancées considérables qui avaient été faites en matière de réduction des inégalités et renforcé les obstacles se dressant sur la voie du progrès, frappant de plein fouet les groupes et les communautés les plus vulnérables ainsi que les pays en développement, qui n'étaient pas préparés à faire face à cette situation imprévue ni à absorber la violence de ce choc. Nous prenons toutefois acte du consensus grandissant, au sein de l'OIT et des autres organes des Nations Unies, selon lequel la croissance économique mondiale doit être inclusive afin de faire avancer la réalisation de l'objectif de développement durable 10, c'est-à-dire de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre et, ce faisant, de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

Pendant sa 109^e session, la Conférence internationale du Travail a examiné attentivement et résolument les inégalités afin d'en recenser les causes. Nous sommes convaincus que, pour lutter contre les inégalités, des efforts tripartites doivent être déployés par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Ces efforts devront aussi s'appuyer sur la solidarité et la coopération entre les pays, sur une action ou une réponse concertée au niveau international ainsi que sur le renforcement du système multilatéral et des dialogues menés à cette échelle. Tous ces éléments sont indispensables si l'on veut renforcer les capacités des États Membres de l'OIT – en particulier de ceux qui sont en développement – à faciliter l'émergence d'entreprises durables qui contribueront à offrir des possibilités de travail décent, grâce à la création de nombreux emplois de qualité, et à faciliter la transition de la majorité des travailleurs du monde de l'informalité vers l'économie formelle.

L'Organisation des Nations Unies a affirmé que la mise en place d'un système international plus juste, l'amélioration des marchés financiers mondiaux ainsi qu'une meilleure représentation – ou une plus grande influence – des pays en développement dans les instances internationales de prise de décisions pouvaient faire reculer les inégalités et rendre la croissance économique inclusive. Tous ces facteurs ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet de conclusions.

Le défi que nous devons relever a toujours été de faire progresser la justice sociale par le travail décent, et lutter contre les inégalités peut y contribuer. En adoptant les conclusions concernant les inégalités et le monde du travail, qui énoncent la stratégie globale et intégrée de l'OIT en matière de lutte contre les inégalités, nous affirmons une nouvelle fois notre engagement à vouloir affronter ce défi. Nous, gouvernements des pays du groupe de l'Afrique et du groupe de l'Asie et du Pacifique, appuyons fermement l'adoption de la résolution et des conclusions proposées.

M^{me} Forero

**Gouvernement (Colombie), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(original espagnol)**

Ma délégation a l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le GRULAC salue le travail engagé de toutes les personnes qui ont apporté leur contribution au travail du groupe de travail de la discussion générale: Les inégalités et le monde du travail, sous la houlette de sa présidente, M^{me} Anousheh Karvar, qui a permis de mener cette négociation à bon terme et mérite, à ce titre, une mention particulière.

L'exercice a parfois été complexe mais le dialogue et la recherche du consensus dans l'intérêt collectif ont prévalu. Nous considérons que le document qu'a adopté le groupe de travail est un document équilibré. Il reflète les préoccupations de tous les mandants face au défi que représentent les inégalités, s'agissant d'un problème qui appelle des mesures urgentes et dont les causes particulières dans le contexte du travail peuvent être combattues par le biais de stratégies concrètes.

Les discussions ont été l'occasion d'aborder des sujets de grande importance pour notre région et elles nous aideront à combattre plus efficacement le travail informel, les inégalités entre hommes et femmes et la discrimination envers les groupes vulnérables.

Notre groupe a la satisfaction d'avoir pu contribuer aux conclusions pendant la négociation, en particulier sur les sujets en lien avec la nécessité de mettre en œuvre un

programme porteur de changements profonds en faveur de l'égalité entre hommes et femmes incluant des mesures permettant de combler les écarts de rémunération et d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données factuelles afin de lutter contre la discrimination entre hommes et femmes.

Le GRULAC regrette qu'il n'ait pas été possible de mentionner de façon explicite dans ce document de conclusions concernant les inégalités et le monde du travail les nombreux groupes de personnes qui font l'objet de discriminations dans le contexte du monde du travail justement. Le fait que nous ne soyons pas parvenus à conserver le texte convenu en juin dernier dans le cadre de cette même session de la Conférence internationale du Travail va à l'encontre des progrès accomplis dans ce sens grâce à l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19.

Pour finir, il est important de souligner que, après le grand pas que nous venons de faire en adoptant ce texte, nous avons maintenant un défi à relever, celui de mettre en œuvre les recommandations qu'il contient pour que, entre tous les membres de l'Organisation, nous travaillions de concert à réduire les inégalités, comme la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail nous y invite.

M^{me} Ayesha

Gouvernement (Pakistan), s'exprimant au nom d'un groupe de pays d'Asie et du Pacifique (original anglais)

Je m'exprime au nom de pays du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) qui partagent les mêmes valeurs, à savoir le Bangladesh, la République islamique d'Iran, le Liban, les Philippines et le Pakistan.

Nous nous associons à la déclaration du ministre philippin M. Silvestre Bello III, président du groupe gouvernemental.

Le monde du travail est actuellement aux prises avec des problématiques sociales, économiques et sanitaires d'une grande complexité. Partout sur la planète, le mécontentement grandit face à la répartition inégale des bénéfices de la mondialisation. Les inégalités se creusent dans tous les domaines. La stagnation et la baisse des revenus, la perte de millions d'emplois – qui touche particulièrement les jeunes – et l'accès inéquitable aux vaccins alimentent des craintes légitimes, notamment dans les pays à faible revenu. Le ralentissement du commerce mondial, le fardeau insoutenable de la dette et le manque de capacités productives et d'investissements ont accentué les écarts de développement entre ceux qui tirent profit de la mondialisation et ceux qui ont toujours le sentiment d'être laissés de côté. Le rêve d'un avenir pacifique et prospère que poursuivent les objectifs de développement durable ne pourra devenir réalité que si l'on s'attaque avec détermination aux anomalies des systèmes économiques, financiers, commerciaux et fiscaux internationaux.

La pandémie de COVID-19 a gravement mis à mal l'économie mondiale. Les plus pauvres et les plus vulnérables ont été les plus durement touchés, en particulier dans les pays en développement. Même avant la pandémie, ceux-ci avaient déjà peu de marge de manœuvre sur le plan budgétaire. Au moment où la crise a frappé, la dette de nombreux pays atteignait déjà des niveaux record. Du fait de la pandémie et de ses répercussions économiques, davantage de pays se sont retrouvés plus lourdement endettés, contraints à l'austérité budgétaire et en manque de liquidités. Depuis le début de la pandémie, le revenu national s'est effondré, des millions d'emplois ont été détruits, le volume du commerce international s'est contracté, les flux d'investissements directs étrangers ont drastiquement diminué et les revenus du tourisme ont chuté. En résumé, les fonds disponibles pour le développement, que

ce soit au niveau national ou au niveau international, se sont considérablement réduits. Pour sortir de la récession économique provoquée par la pandémie, il faut prendre des mesures ambitieuses qui permettent de combler les immenses déficits de développement existants.

Nous sommes heureux que la Conférence ait tenu, à sa 109^e session, une discussion sur l'important sujet des inégalités et sur les facteurs dont celles-ci résultent, et qu'elle ait à cette occasion défini un ensemble d'actions pour y remédier et confié à l'OIT un rôle clé dans ce domaine. Il est ressorti de ces échanges que le dialogue tripartite est indispensable pour réduire les inégalités. Pour atteindre cet objectif, il faudra s'attaquer aux anomalies structurelles des systèmes économiques, commerciaux, financiers et fiscaux mondiaux en s'appuyant sur la solidarité mondiale, le dialogue et l'amélioration de la coopération et de l'assistance internationales. Il faudra en outre que des mesures fortes et efficaces soient prises pour renforcer la capacité des États Membres de l'OIT, en particulier des pays en développement, à favoriser la création d'entreprises durables génératrices d'emplois et de possibilités de travail décent. Un autre élément déterminant sera l'aide apportée pour faire en sorte que la majorité des travailleurs informels à travers le monde accèdent à l'emploi dans des unités économiques du secteur formel.

En bref, il est plus urgent que jamais d'œuvrer en faveur d'une mondialisation équitable qui profite à tous, partout dans le monde, et ne laisse personne de côté.

Nous saluons les immenses efforts que les membres du groupe de travail ont fournis et le dévouement dont ils ont fait preuve, portés par leur aspiration commune à façonner un monde du travail qui garantisse un partage équitable des bénéfices du développement, aux niveaux national et international.

Enfin, nous appuyons l'adoption des conclusions du groupe de travail.

M. Devčić

Gouvernement (Slovénie), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres (original anglais)

Je m'exprime au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats à l'adhésion, ainsi que la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

Nous tenons à remercier chaleureusement la présidente du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail, pour avoir dirigé les débats avec succès et efficacité tout au long de ces deux semaines et demie. Nous remercions le Bureau pour son appui et ses conseils. Nous adressons nos cordiaux remerciements aux interprètes et aux traducteurs qui ont facilité les travaux du groupe de travail en permettant à tous les mandants de l'OIT de prendre part aux discussions. Nous remercions également les partenaires sociaux et tous les autres participants pour leurs contributions précieuses et actives en vue de parvenir à un consensus sur les conclusions.

Les conclusions définitives adoptées aujourd'hui marquent une avancée tangible vers la réalisation de l'objectif fixé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui appelle l'ensemble des Membres à œuvrer individuellement et collectivement, en s'appuyant sur le tripartisme et le dialogue social, et avec le soutien de l'OIT, pour développer son approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain.

Les inégalités dans le monde du travail sont certes complexes et multidimensionnelles, mais nous pensons qu'elles ont dans tous les cas de profondes répercussions sur la nature du travail et l'avenir de celui-ci, et qu'il est urgent de relever ces défis pour préparer un avenir du travail juste, inclusif et sûr, qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'urgente nécessité d'agir sans tarder en vue de réduire les inégalités. En effet, ses répercussions ont non seulement révélé que les pays ont une capacité inégale à absorber de tels chocs externes, mais aussi combien les déficits de travail décent préexistants se sont aggravés, la pauvreté a augmenté et les inégalités se sont creusées.

Il ressort nettement des discussions de ces deux dernières semaines et demie que les principaux facteurs d'inégalité dans le monde du travail sont pluridimensionnels et associés à une multiplicité de causes interdépendantes nationales et internationales, structurelles et systémiques, qui se renforcent mutuellement. Au cours des débats, il est apparu clairement que les groupes ont des valeurs et des priorités différentes, notamment à propos des catégories de personnes ciblées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre et de leur expression de genre. Même si la position de l'UE et de ses États membres n'a pas été prise en compte dans les conclusions, ce qui importe, de notre point de vue, c'est que l'on ait trouvé une position commune, et nous espérons que notre position régionale ouvrira la voie à une réflexion plus approfondie en la matière.

L'UE et ses États membres se félicitent des actions que le groupe de travail a répertoriées. Ces actions cohérentes sont en effet pleinement conformes aux principes énoncés dans l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, ainsi qu'aux objectifs de développement durable 1, 5, 8 et 10. L'UE et ses États membres reconnaissent et soutiennent le rôle central que joue l'OIT par sa contribution à la réduction des inégalités dans le monde du travail. Comme le soulignent les conclusions, cet objectif sera atteint en renforçant la coopération multilatérale et en générant une croissance soutenue, inclusive et durable allant de pair avec le travail décent pour tous. En outre, il sera essentiel pour y parvenir d'assurer l'égalité des chances et l'accès à une éducation et à une formation de qualité, d'encourager un juste partage des fruits du progrès, d'accélérer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et de garantir l'égalité de genre et la non-discrimination par la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. L'UE et ses États membres se félicitent des actions mentionnées dans les conclusions et espèrent que ces conclusions nous feront progresser sur la voie de l'égalité des chances et de traitement pour tous dans le monde du travail.

M^{me} Antoniou

**Gouvernement (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord),
s'exprimant au nom d'un groupe de pays industrialisés à économie de marché
(original anglais)**

Je prends la parole au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Japon et d'Israël.

Comme nous l'avons dit dans le cadre du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail, nos gouvernements sont déçus que le texte adopté ne fasse référence ni aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) ni à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Nous sommes convaincus qu'il est plus que temps que l'OIT reconnaisse ce groupe ainsi que les discriminations auxquelles les personnes qui le composent font face dans le monde du travail.

Les personnes LGBTI auxquelles nous faisons référence sont des personnes réelles qui, sur leur lieu de travail, partout dans le monde, font l'objet de discriminations allant de disparités de revenus à de la violence et du harcèlement, et de discriminations dans les processus de recrutement, entre autres.

L'OIT a pour mission de défendre la justice sociale dans le monde du travail. En ne reconnaissant pas certains groupes spécifiques qui se heurtent à des discriminations, nous manquons en partie à la mission principale de l'OIT en faveur de la justice sociale.

Le 18 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, dans le cadre d'une deuxième résolution sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la démocratisation et d'élections périodiques et honnêtes, un texte qui appelle à mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il s'agit d'une avancée importante. C'est la première fois qu'une référence à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre est approuvée par consensus au sein du système des Nations Unies. Il est décevant que nous n'ayons pas réussi à accomplir ce pas en avant à l'OIT.

Si, dans un esprit de compromis, nous nous sommes ralliés au texte proposé par la présidente et avons renoncé au libellé que nous préférions, nous espérons que cette discussion stimulera la réflexion et permettra de progresser vers la reconnaissance des personnes LGBTI par l'OIT et ce, dans un avenir proche. Nous sommes également satisfaits que le point 8 fasse référence aux personnes vulnérables à la discrimination fondée sur tous les motifs visés par les normes internationales du travail et les normes internationales relatives aux droits humains.

Nous souhaitons remercier les délégués, les employeurs, les travailleurs, le Bureau, la présidente et les vice-présidents du groupe de travail pour cette discussion qui, dans l'ensemble, a été fructueuse, et nous formons le vœu qu'il sera possible de continuer à progresser sur cette question, comme sur d'autres.

M. Spatari

Ministre du Travail et de la Protection sociale (République de Moldova)

(original anglais)

Permettez-moi en premier lieu de me réjouir de l'issue positive de cette 109^e session de la Conférence internationale du Travail. En tant que représentant du gouvernement de la République de Moldova, je souhaiterais attirer votre attention sur un mécanisme qui pourrait et devrait être davantage utilisé pour combattre les inégalités et l'injustice sur le marché du travail. Je veux parler du salaire minimum légal, ce mécanisme auquel mon pays n'a pas eu suffisamment recours ou qu'il a mal utilisé ces dernières années. En effet, l'application de minima salariaux adéquats, établis par la loi ou négociés, est un formidable moyen de réduire les inégalités, comme le prévoit la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970.

En tant que gouvernement nouvellement élu (cela ne fait que quatre mois que nous avons pris nos fonctions), nous nous demandons quelle est la juste valeur du salaire minimum. La réponse à cette question est davantage politique qu'économique et directement liée à la réponse apportée à une autre question, celle de savoir quel est l'objectif que l'on poursuit quand on fixe un salaire minimum. En effet, si le salaire minimum est une notion économique, il a également une dimension sociale et symbolique forte. Une autre question se pose aussi, celle de savoir quelle est la valeur minimale du temps et de l'effort fourni par une personne. S'il est vrai que, dans une société développée, le salaire minimum vise à garantir un niveau de vie minimal décent, ce n'est malheureusement pas le cas dans de nombreux pays en développement, et la République de Moldova en est un exemple évident. Dans notre pays, le

salaires minimum ne dépasse pas 30 pour cent du salaire moyen, ce qui explique le maintien d'une pratique généralisée de travail sous-déclaré, à savoir qu'une partie significative de la rémunération est informelle.

Pour en finir avec ce problème, nous nous engageons, en tant que gouvernement: à relancer le dialogue tripartite avec les syndicats et les organisations patronales en vue de mettre en place, sur le court terme et le moyen terme, des plans d'augmentation plus dynamique du salaire minimum, de façon à ce que celui-ci atteigne 50 pour cent du salaire moyen, cet objectif étant conforme aux recommandations de la nouvelle directive européenne relative à des salaires minimaux adéquats; à supprimer les écarts injustifiés entre le salaire minimum dans le secteur public et le salaire minimum dans le secteur privé: il existe aujourd'hui dans notre pays deux niveaux de salaire minimum, celui du secteur public étant moins élevé que celui du secteur privé et nous devons mettre fin à cette pratique; à promouvoir le dialogue social, l'information et la consultation des travailleurs au sein des entreprises, pour que les évolutions de salaires soient davantage mises en rapport avec la productivité, l'évolution économique et la stratégie des entreprises; et enfin à introduire un mécanisme d'évaluation du niveau de vie décent standard, en remplacement du revenu minimum de subsistance actuellement utilisé en République de Moldova.

Nous comptons fermement sur le soutien des partenaires sociaux dans notre pays, des investisseurs étrangers et des organisations internationales pour atteindre tous ces objectifs.

Je voudrais aussi encourager les gouvernements d'autres pays en développement à prendre des mesures plus fermes pour combattre les inégalités, y compris en fixant un salaire minimum légal.

M. Podewiltz

Gouvernement (Namibie), s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique (original anglais)

La Namibie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe de l'Afrique. Pour commencer, le groupe de l'Afrique exprime son appui résolu aux conclusions du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail. La discussion générale sur les inégalités revêt une importance particulière pour l'Afrique, à un moment où cette dernière est aux prises avec la pandémie de COVID-19 et les conséquences dévastatrices des inégalités en matière de vaccin, une forme bien connue d'inégalités. De surcroît, comme le confirment irréfutablement les données empiriques, l'Afrique accuse un retard par rapport aux autres pays pour ce qui est de la mesure des revenus, du bien-être des personnes et du développement industriel, qui constitue la mesure la plus importante. Le débat sur les inégalités a mis en lumière le pouvoir relatif des relations entre pays et la fracture entre le Nord et le Sud, les anciens pays colonisateurs et les anciens pays colonisés, les pays riches et les pays pauvres, les riches et les pauvres d'une même nation. Ces divisions se sont fait sentir dans les débats du groupe de travail sur les inégalités, mais ont permis d'instaurer un dialogue mondial riche et constructif sur la question, grâce à notre engagement mutuel en faveur de la justice sociale, objectif important qui nous unit en tant que Membres tripartites de l'OIT.

Les conclusions mettent en lumière les causes multidimensionnelles des inégalités et soulignent la nécessité pour l'OIT d'adopter une approche intégrée pour tenir compte des différents aspects des inégalités dans le monde du travail. Le groupe de l'Afrique se félicite que les conclusions énoncent les éléments nécessaires pour établir et mettre en œuvre un programme tripartite. Il est fier d'avoir apporté une contribution constructive aux débats du groupe de travail et à l'élaboration de ses conclusions. Ces dernières reconnaissent que les

pays pauvres risquent d'être laissés de côté pour les décennies à venir, en raison des faiblesses structurelles préexistantes de leurs économies et du fait qu'ils ne disposent pas de la marge budgétaire nécessaire pour encourager la reprise après la crise du COVID-19 et stimuler le développement socio-économique national.

Les conclusions décrivent des facteurs majeurs d'inégalités qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Il s'agit notamment des conséquences de la dette extérieure élevée, qui pousse ces pays à affecter une part considérable et croissante des recettes nationales au service de la dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour appuyer la création d'emplois, le développement des entreprises durables et des mesures de protection sociale.

Les conclusions recensent d'autres importants facteurs d'inégalités, parmi lesquels l'informalité extrêmement répandue, le chômage, les déficits de travail décent et le fonctionnement inéquitable des chaînes d'approvisionnement mondiales. Qui plus est, elles décrivent les différents moyens grâce auxquels l'OIT peut aider les États Membres et les partenaires sociaux à lutter contre les inégalités, et elles précisent le rôle que peut jouer l'Organisation aux niveaux national, régional et mondial pour progresser sur la voie de l'élimination des inégalités dans le monde du travail et au-delà.

Pendant les débats, le groupe de l'Afrique a remarqué que les différents pays et mandants n'avaient pas la même conception s'agissant de bâtir un consensus au sein de l'OIT. Le groupe de l'Afrique est conscient que certains États Membres attachent une importance particulière à l'utilisation d'une terminologie sur les inégalités qui reflète leurs valeurs nationales et leurs idées sociétales ou leurs priorités politiques, tandis que d'autres s'y opposent avec tout autant de conviction, au nom de leurs propres valeurs et idées nationales, sociétales ou politiques. Bien que nous soyons parvenus à un consensus sur ces conclusions, nous avons écouté attentivement certains États Membres et mandants promettre hier – et ils réitéreront sans doute leur promesse aujourd'hui – de continuer à insister pour débattre dans d'autres enceintes de l'OIT des questions particulièrement contentieuses concernant la discrimination qui ont divisé les membres du groupe de travail, jusqu'à ce que leurs vues l'emportent. C'est là leur droit le plus strict. Toutefois, le groupe de l'Afrique craint que cette insistance à employer une terminologie inclusive ne faisant l'objet d'aucun consensus au plan international ne freine les activités de l'OIT et ne détourne l'attention de questions plus importantes qui se posent sur des sujets plus larges. Cela pourrait provoquer l'opposition de certains États Membres. Le groupe de l'Afrique demande aux États Membres de tenir compte de ces considérations.

Le groupe de l'Afrique accorde une grande importance à la coopération tripartite, qui a permis au groupe de travail de parvenir à un consensus. Toutefois, les États Membres africains et d'autres gouvernements ont été surpris que leur soient présentés, peu avant la fin de la discussion, des accords conclus entre certains mandants qui, de fait, empêchaient ou limitaient la tenue d'un débat ouvert et transparent. Le groupe de l'Afrique est attaché à une justice sociale reposant sur la transparence et le tripartisme et estime qu'il s'agit du moyen le plus sûr pour parvenir à des conclusions solides pendant les discussions qui se tiennent à l'OIT et pour encourager les mandants à s'engager à respecter cette méthode de travail éprouvée.

Pour finir, le groupe de l'Afrique remercie chaleureusement la présidente, pour la compétence et la patience dont elle a fait preuve dans la conduite de nos travaux, qui nous ont permis de clore nos délibérations sur un excellent résultat. Il remercie également le personnel du Bureau d'avoir, comme à son habitude, apporté aux mandants un appui inestimable et sans faille. Il remercie les interprètes et les équipes techniques, qui ont permis aux mandants de relever avec succès les défis inhérents à la tenue d'une session en ligne. Le groupe de l'Afrique ne doute pas que le Bureau sera à même d'élaborer un programme de travail détaillé et

efficace de l'OIT pour réduire les inégalités dans le monde du travail, en s'appuyant sur les conclusions que doit adopter la Conférence internationale du Travail. Le groupe de l'Afrique assure de son respect et de sa solidarité les gouvernements, qui ont su travailler de concert pendant cette discussion, ainsi que les employeurs et les travailleurs, qui ont œuvré avec dévouement pour parvenir à un consensus qui promeuve la justice sociale. Le groupe de l'Afrique remercie également ses membres et les autres États qui ont collaboré étroitement pour faire en sorte qu'un programme de travail favorable à l'emploi et au développement reste le fil rouge des délibérations et des conclusions. Le groupe de l'Afrique appelle les mandants à adopter la résolution et le rapport du groupe de travail sur les inégalités.

M. Pakseresht

Gouvernement (République islamique d'Iran)
(original anglais)

Ma délégation exprime aux membres du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail toute sa gratitude pour leur attachement au principe et à l'esprit du dialogue social et du tripartisme. Nous avons ici une nouvelle illustration de la manière dont cette caractéristique unique de notre Organisation peut se concrétiser et porter ses fruits dans les moments de désaccord et de division. À nos yeux, le consensus auquel ont débouché les discussions sur les inégalités constitue un précieux acquis que nous pouvons mettre à profit pour prendre des mesures concrètes et obtenir des résultats tangibles; nous sommes également convaincus que nous devons hiérarchiser les inégalités selon leurs divers types et caractéristiques, en commençant par celles qui sont le plus largement constatées.

Cela étant, ma délégation tient à appeler l'attention des éminents délégués présents à cette session de la Conférence sur une nouvelle forme d'inégalité entre les pays qui s'est fait jour au cours des dernières décennies, sous l'effet des sanctions économiques imposées par des pays puissants contre certains peuples et sociétés pris pour cible. Pareilles sanctions empêchent le bon fonctionnement des structures économiques et, comme en attestent des données et des chiffres généralement acceptés, creusent et aggravent les inégalités au sein des pays visés. Nous regrettons que ce facteur crucial d'inégalité n'ait pas été évoqué dans le document et nous espérons que la Conférence prendra bonne note du problème, et qu'il en sera tenu compte lors des futures discussions en la matière. Cette précision faite, la République islamique d'Iran souscrit aux conclusions du groupe de travail.

M^{me} Ayesha

Gouvernement (Pakistan)
(original anglais)

Ma délégation prononce ce discours au nom du Pakistan, et tient à appeler l'attention de la présidente et du rapporteur du Groupe de travail chargé de la discussion générale concernant les inégalités et le monde du travail sur les vues qu'elle a exprimées, en sa qualité de coordinatrice du groupe de l'Organisation de la coopération islamique, au cours des séances plénières du groupe de travail au sujet de la question de l'énumération des catégories de personnes et groupes considérés comme vulnérables. Qu'il nous soit permis de rappeler que nous avons rejeté les amendements au projet concernant les inégalités et le monde du travail qui avaient trait au point 8 (à savoir les amendements A.53, A.81, A.90, A.92, A.196) et au point 23 e) (amendement A.71). Nous demandons à ce que les vues que nous avons formulées lors des négociations du groupe de travail à propos des conséquences du COVID-19 pour les groupes vulnérables soient dûment consignées dans le compte rendu officiel.

Résolution concernant les inégalités et le monde du travail: adoption

Le Président

(original anglais)

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons à présent procéder à l'adoption de la résolution proposée, qui contient les conclusions concernant les inégalités et le monde du travail que le groupe de travail soumet à la Conférence, et dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 9A(Rev.1).

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution proposée?

(La résolution est adoptée.)

Le Président

(original anglais)

Au nom de la Conférence, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux membres du groupe de travail et du secrétariat. Les conclusions que nous venons d'adopter nous guideront dans notre quête commune de justice pour tous. Félicitations! La Conférence dans son ensemble vous remercie pour votre dur labeur et votre dévouement, qui vous ont permis de trouver dans ces circonstances extraordinaires un consensus sur une question fort complexe, d'autant que, comme l'ont relevé nombre de ceux qui ont pris la parole cet après-midi, elle était examinée pour la première fois en tant que telle par la Conférence. Il s'agit véritablement d'une réalisation majeure.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)